



BERNER JÄGERVERBAND FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

Schiesskommission * commission de tir

Feuille d'information Attestation sûreté de tir

Mis à jour selon les modifications de l'ordonnance sur la chasse du canton de Berne au 01.03.2023

Selon l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Ordonnance sur la chasse, OChP ; 922.1), art. 2 / 2^{bis} / a.

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1988/517_517_517/fr

les cantons règlent selon la directive attestation sûreté de tir standard CSF

https://www.kwl-cfp.ch/fr/csf/themes-1/precision-du-tir?set_language=fr

la preuve périodique de la sûreté de tir comme condition préalable à l'autorisation de chasser



Le canton de Berne exige l'attestation sur la sûreté de tir chaque année.

A partir de 2023, l'attestation délivrée par la société de chasse ou de tir pour établir la sûreté du tir doit être jointe à la demande de patente.

Ordonnance sur la chasse (OCh), art. 17a

https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/922.111/versions/2706

Programme de tir pour l'attestation selon le standard CSF

Programme de tir pour arme à canon rayé Distance min. 100m

Passe de 4 coups sur une cible avec effigie de chevreuil ou de chamois debout (cible de la Fédération des chasseurs allemands Deutscher Jagdverband avec graduations 0, 1, 3, 8, 9, 10), sachant que quatre coups consécutifs doivent avoir touché au moins la zone huit, ou sur une cible saint-galloise, sachant que quatre coups consécutifs doivent avoir touché le champ prévu à cet effet

Le programme de tir avec l'arme à canon rayé doit être réalisé chaque année, dans la mesure où le chasseur utilise une arme à canon rayé pendant la chasse.

Programme de tir pour arme à canon lisse Distance 25 – 35m

4 coups sur une cible basculante à trois pièces (lièvre), sachant que la partie avant ou centrale doit avoir été touchée quatre fois de suite, ou sur un rabbit, qui doit avoir été touché quatre fois de suite, sachant que les doublés sont permis. Le programme de tir avec l'arme à canon lisse doit être accompli chaque année, dans la mesure où le chasseur utilise une arme à canon lisse pendant la chasse.

Programme de tir sur cible en mouvement (facultatif)

8 coups sur *cible sanglier* (graduation 0, 3, 5, 8, 9, 10 ou cible saint-galloise). Sont considérés comme coups réussis : le 8, 9, 10, est touché. Condition de réussite : 4 coups touchés et/ou

8 coups sur *pigeons*. Condition de réussite : 5 pigeons touchés

La preuve sur les cibles en mouvement reste facultative.

Les programmes de tir pour armes à canon rayé et canon lisse peuvent être répétés, jusqu'à ce que les conditions de réussite soient accomplies. Le début d'une passe doit être annoncé avant le premier tir.



L'attestation sûreté du tir doit être faite avec une arme autorisée pour la chasse et n'est valable que si :

- signé par le/la tireur/se
- et
- confirmé par une société de chasse ou de tir

Veillez noter !

Pour la cible basculante à 4 pièces est considéré comme coup réussi, au minimum une plaque antérieure et/ou moyenne.

Pour les cibles basculantes en 3 ou 4 parties, le dernier segment est généralement fixé et ne compte pas comme coup réussi (même s'il n'est pas fixé et tombe).

Les dispositions dans d'autres cantons ou à l'étranger doivent être demandées auprès des autorités de chasse locales.

Commission de tir FCB
Günter Stulz